

A2R Reprographie
Sarl au capital de 2000 €
Siège social : 39, route du Saule Durand
37510 Savonnières
RCS Tours 494 239 759

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 5 JUILLET 2025

L'an 2025

Le 5 juillet à 14 heures, les associés de la sarl A2R REPROGRAPHIE, au capital de 2 000 €, divisé en 20 parts sociales de 100 € chacune se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ou représentés.

Sont présents :

Madame Françoise JUGUET- URIEN, qui détient 10 parts

Monsieur Gilles URIEN, qui détient 10 parts

Madame Françoise JUGUET- URIEN, gérante, préside la réunion.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que la totalité des associés représentant 20 parts sur les 20 parts sociales composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ Agrément nouvel associé
- ⇒ changement de gérant,
- ⇒ changement de siège social,
- ⇒ Questions diverses.

Il précise que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de sa convocation.

Le président rappelle la situation de la société, les décisions proposées qui en découlent et déclare la discussion ouverte.

Après quelques échanges d'observations, le président met successivement aux votes les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

FU

G.U.

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide d'agréer comme nouvel associé la société A2R BESSIN, Sas au capital de 1 000€, ayant son siège social à Tour en Bessin (14 400) 5 chemin de la Roque, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 931177877 , représentée par son président Monsieur Gilles URIEN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide de transférer le siège social de la société de Savennières (37510), 39, route du Saule Durand à Tour en Bessin (14 400) 5 chemin de la Roque à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION :

L'assemblée des associés, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : Le siège social est fixé au 39, route du Saule Durand (37510) Savonnières

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à Tour en Bessin (14 400) 5 chemin de la Roque

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION :

L'assemblée des associés prend acte de la démission de Madame Françoise JUGUET-URIEN de ses fonctions de gérant et nomme en remplacement à compter de ce jour Monsieur Gilles URIEN, demeurant à Tour en Bessin (14 400) 5 chemin de la Roque, pour une durée illimitée, avec tous pouvoirs pour représenter la société.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a fait l'objet d'une signature par tous les associés présents

